



PROGRAMME DE FORMATION

·***	
	Certificat Complémentaire de Spécialisation « Accompagner la personne
INTITULE DE L'ACTION	en situation de handicap vivant à domicile >>
	Du TITRE PROFESSIONNEL « ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES » Titre de niveau 3 délivré par le Ministère chargé de l'Emploi – RNCP 4821
PUBLIC CONCERNE, NOMBRE	Toute personne titulaire du Titre professionnel d'Assistant(e) de vie aux familles Capacités : 12 places
PRE REQUIS	Etre titulaire du titre « ADVF »
MODALITES D'ACCES	Entretien individuel de confirmation du projet et vérification des prérequis
OBJECTIFS	Finalité de la formation: Permettre à l'ADVF d'intervenir de façon adaptée auprès des personnes en situation d handicap en développant des habilités complémentaires et spécifiques en lien avec l handicap. Les objectifs de formation: 1. Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et e lien avec son entourage 2. Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagne dans la réalisation de son projet professionnel 3. Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à l personne en situation de handicap
CONTENU DE LA FORMATION	 Le cadre juridique Le concept du handicap, les différents types de handicap L'inclusion Le projet de vie Le quotidien des personnes et l'adaptation Les gestes et le matériel spécifiques
MODALITES PEDAGOGIQUES	Cours théorique, pratique, analyse de pratique, mise en situation, pédagogie active, pédagogie d'alternance
COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES	 Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et el lien avec son entourage. Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagne dans la réalisation de son projet de vie Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à l personne en situation de handicap Adopter une posture de service orientée vers l personne aidée.



	Prochaine session : A partir du 7 avril 2022, selon votre expérience et votre situation
Duree & Dates	 Nombre d'heures en centre et en distanciel : 105h Nombre d'heures en entreprise : de 30h à 60h Pour l'objectif 1: 42h Pour l'objectif 2 : 21h Pour l'objectif 3 : 17.5h
LIEUX	MFR – Le Vallon La Romagne L'établissement est accessible pour les personnes à mobilité réduite. Nous contacter pour tout autre aménagement spécifique selon la nature du handicap
COUT DE LA FORMATION	Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi : Financement Région dans le cadre du programme Visa métiers Base horaire autres statuts : 13€/h La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
RESPONSABLE DE L'ACTION	Virginie LANDREAU, Directrice adjointe et coordinatrice de la formation continue MFR Le Vallon – LA ROMAGNE 02 41 75 61 33 virginie.landreau@mfr.asso.fr
FORMATEURS, ANIMATEURS ET INTERVENANTS	 Formateurs de la MFR : de niveau 6 - dans le domaine des services à la personne Intervenants externes : professionnels aidants
SUIVI DE L'ACTION	 Emargement dématérialisé Attestation de présence en stage Temps de régulation
EVALUATION DE L'ACTION	 Certification: 1h15 d'évaluation finale Evaluation de l'action (satisfaction des participants) Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (tour de table, bilan écrit) Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid »
ATTESTATION	 Attestation de fin de formation Résultat de la certification : validation du Certificat de spécialisation ADVF (CCS) « Accompagner les personnes en situation de handicap à leur domicile »



PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES

Un accès aux métiers :

- Assistant De Vie aux Familles
- Employé familial
- Garde à domicile
- Auxiliaire de vie

..

Code(s) ROME:

- K1302 Assistance auprès d'adultes
- K1303 Assistance auprès d''enfants
- K1305 Intervention sociale et familiale
- K1301 Accompagnement médicosocial

dans une structure de maintien à domicile, ou dans une structure spécialisée, étant en charge, plus spécifiquement, des personnes en situation de handicap